

**SEANCE DU
3 MARS 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le trois du mois de Mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mme JACQUES MM. CHANINET, MARTINET, MULLER, PONCET, DULLIN, REYMOND, TETAZ

Excusés: Mme MOISAN, M. NIEMAZ,

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

I- Comptes rendus de réunions

- SIEA : M. Martinet fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a participé sur la fibre optique. Un point sur les travaux en cours a été fait. Essieu devrait être desservi au printemps 2022 et Brognin en 2023.
- ONF : une rencontre avec M. Antonin Roux a eu lieu où le programme de travaux 2022 a été présenté. 300 m³ de bois peuvent être vendus par la Commune. L'ONF propose de délimiter ces parcelles pour 3000 €. Les élus vont s'assurer que ce bois soit vendu et exploité en France et si possible par un exploitant local.
- Conservatoire des Espaces Naturels : M. Castin indique que le projet de réhabilitation du marais de Brognin va être abandonné par le CEN à cause de divergences d'objectifs entre les différents propriétaires qui créent des conflits. C'est aussi la raison pour laquelle, l'agence de l'eau qui finance ces projets de réhabilitation ne veut pas financer un projet qui ne prendrait pas en compte une surface du marais suffisante à restaurer. Un courrier d'information cosigné par le CEN et la Commune va être envoyé à tous les propriétaires. Le CEN va continuer son action au lac d'Arboreaz, un comité de pilotage est prévu le 23 mars à Colomieu. Quelques actions d'entretien ciblées pourraient être également engagées au lac d'Armaille.
- Association de pêche du lac de Chailloux : suite à des démissions successives dans le bureau de l'association qui gère l'activité de pêche, il manque des personnes de St Germain et le bureau ne peut plus fonctionner car, selon les statuts de cette association, il faut autant de personnes de St Germain que de Contrevoz dans le bureau. Une assemblée générale est prévue le 10 mars pour élire un nouveau bureau et donner une nouvelle dynamique à cette association.
- Maison Motret : l'EPF a mis la maison à disposition de la Commune aujourd'hui. La vente s'est très bien passée entre l'EPF et la famille de M. Motret. La priorité est d'installer l'atelier de l'agent communal et le local pour entreposer le matériel.
- Commission voirie de la CCBS : M. Reymond indique qu'un nouveau logiciel va être mis en place (SIG) et sera à la disposition des communes. Pour 2022, 84 000 € sont attribués à St Germain pour les travaux d'Apprenin mais ils seront certainement reportés sur 2023. En effet, les travaux de mise en séparatif des eaux parasites, d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, et de renouvellement de l'éclairage public seront réalisés sur l'année 2023. Par conséquent, la voirie sera faite dans la suite de ces travaux.

II- Transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté de communes Bugey Sud (CCBS)

M. le Maire indique qu'un calendrier a été remis aux communes par la DGFIP (direction des finances publiques) et la CCBS pour assurer le transfert de ces compétences dans les meilleures conditions. Les amortissements devront être passés en comptabilité avant le 31/08/2022. Le rôle de l'eau devra être réalisé avant le 30 novembre 2022. Les dernières écritures comptables devront être passées avant le 15 décembre 2022.

III- Achat des terrains de Mme Dorel

M. Castin rappelle que le conseil municipal a décidé l'achat des terrains cadastrés D 1168 et D 139 appartenant à Mme Micheline DOREL d'une surface de 544 m². Le prix proposé est de 510.00 € hors frais de notaire pour

les 2 terrains, à savoir 210.00 € pour la parcelle D 139 et 300 € pour la parcelle D 1168. Un de ces terrains permet d'accéder au réservoir d'eau du bourg et le second est juxtaposé au four de Saint Germain. Or le Notaire en charge de ce dossier a constaté pendant l'instruction du dossier que la parcelle D 139 est un bien non délimité, dont les conjoints Dorel ne sont propriétaires qu'à hauteur de 5m². Par conséquent la vente ne pourra porter que sur ces 5 m² uniquement. Si la Commune veut acquérir ces 5 m², il y a donc lieu de reprendre la délibération qui vise une surface totale erronée. Le Conseil Municipal décide de reprendre la délibération du 11 mars 2021 et de modifier la surface à acquérir.

IV- Antenne de téléphonie mobile

M. le Maire indique qu'il n'y a toujours pas de retour du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales qui doit modifier son arrêté permettant de changer le secteur d'implantation de l'antenne du point d'intérêt de Brognin. L'entreprise SNEF (sous-traitant de Bouygues Télécom) a continué d'effectuer des mesures sur le secteur de la Maladière et de Meyrieu. Un terrain a été ciblé sur la Maladière et l'entreprise est en contact avec les propriétaires pour éventuellement établir une convention.

V- Point sur le budget

Budget Eau – Assainissement : L'étude sur les travaux d'Apprenin est en cours, les relevés topographiques ont été réalisés. De gros travaux sur le réseau d'eau ont été réalisés chemin des champagnes pour une remise en état du réseau (10 000 €). Le changement des serrures de tous les réservoirs est prévu afin de n'avoir que des clés identiques pour tous les réservoirs (1850 €).

Budget général :

▪ en fonctionnement les travaux dans le bâtiment de l'école continuent : étanchéité (2000€), réfection d'une salle de bain (7000 €). Dans le cimetière 4 concessions ont été reprises et vont être nettoyées pour dégager de l'espace. Le mur du nouveau cimetière sera également nettoyé et le logiciel de gestion va être changé. Total des travaux pour le cimetière 7500 €. La délimitation par l'ONF pour la vente de bois pour 3000 € est prévue. Le SIEA va être contacté pour avoir un devis pour la réfection de l'éclairage public à Essieu.

▪ en investissement : la suite du changement des fenêtres du bâtiment de l'école va être réalisée (27 000 €) et la maçonnerie du lavoir des bachasses va être rénovée (8000€).

En fonction d'imprévus d'opportunités ces travaux pourront être différés dans le temps

VI – Questions diverses

- Le nettoyage de printemps est prévu le 26 mars 2022. Rendez-vous à 9h devant la mairie.
- Procédure de bien sans maître pour la parcelle où une partie de la step a été construite : M. Tetaz demande où en est ce dossier. M. Castin indique que le Notaire en charge du dossier a été relancé plusieurs fois mais que ce dossier n'avance toujours pas.
- Dépôt d'ordures : M. Tetaz a représenté la Commune devant le tribunal suite à son dépôt de plainte pour le dépôt d'ordures dans le chemin d'Armaille. L'auteur des faits a été condamné à payer 450 € de dommages et intérêts à la commune et 300 € d'amende.
- Les élections présidentielles ont lieu les 10 et 24 avril 2022, les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.
- M. Reymond indique que des potelets ont été installés devant le lavoir de Meyrieu pour des raisons de sécurité et qu'ils ont été vandalisés. Ces potelets ont pour objectifs de protéger les pierres de tailles situées aux angles du lavoir et d'être vus par les automobilistes. Ces potelets de hauteur réglementaire permettent à la mairie de se dégager de toutes responsabilités dans le cas où un automobiliste percuterait les pierres de taille (cela a déjà eu lieu 3 fois). Le conseil municipal regrette ces agissements et espère que ces actes ne se reproduiront plus.
- M. Chaninet demande qui réalise l'élagage des chemins communaux et pourquoi certains ne sont pas élagués. M. Tetaz indique que c'est l'entreprise Agris Défis et que les machines sont trop grosses pour passer dans certains chemins.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Régis CASTIN

